



Jean-François Dalbin
Président du Conseil supérieur

40 avenue Hoche
75008 Paris
T 01 53 83 88 00
ordre@geometre-expert.fr

Jacques MÉZARD
Ministre
Ministère de la Cohésion des
Territoires
72 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 02 mai 2018

Monsieur le Ministre,

L'Ordre des géomètres-experts, aux côtés d'acteurs du cadre de vie, travaille activement et en lien avec la DHUP à la reconnaissance du titre d'urbaniste. Ce titre doit permettre de conférer une plus grande lisibilité aux professionnels exerçant cette discipline mais aussi d'accompagner la stratégie de l'Etat visant à améliorer de manière continue les opérations d'urbanisme. Un groupe de travail a ainsi été chargé d'élaborer des propositions qui seront soumises à votre arbitrage. Les géomètres-experts ont appuyé et encouragé cette démarche qui est sur le point d'aboutir puisqu'il a été envisagé par les services du ministère que cette reconnaissance puisse être consacrée par la voie d'un amendement présenté par le gouvernement dans le cadre du projet de Loi ELAN.

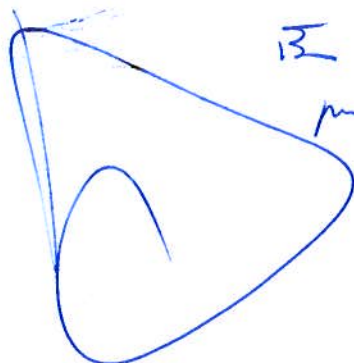
A ce stade de l'avancement des travaux, la profession tient à appeler votre attention sur les points suivants :

- La reconnaissance du titre professionnel d'urbaniste doit se fonder sur une véritable expertise, seule garante de la qualité des professionnels, et qui repose selon nous tant sur une formation académique solide (Grade Master / Université / Ecole d'ingénieur) que sur une expérience professionnelle avérée. Ces deux conditions sont nécessaires mais insuffisantes à elles seules à faire émerger un corps de professionnels aptes à relever le défi de la qualité. Elles devront être accompagnées, pour ce faire, d'une déontologie partagée ainsi que d'une obligation de formation continue. Nous rejoignons sur ces éléments les positions exprimées par l'OPQU et la SFU.
- Par ailleurs, il sera nécessaire d'accompagner les professionnels qui exercent à ce jour dans le champ de l'urbanisme et qui ne répondront pas aux critères d'éligibilité au titre d'urbaniste. Des dispositions transitoires devront déterminer les modalités selon lesquelles lesdits professionnels pourront accéder au titre d'urbaniste.

Bien entendu l'Ordre des géomètres-experts reste à votre écoute et nos membres sont prêts à poursuivre les échanges au sein du groupe de travail que coordonnent les services de votre ministère.

Soyez assuré de l'engagement de toute la profession pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'urbanisation et à la transformation de nos territoires. Il en va de la légitimité, de la crédibilité mais aussi de l'adaptabilité de métiers en évolution et à forts impacts sur le cadre de vie de nos concitoyens.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



B. Bertrand
pour votre accueil

Copie : François BERTRAND Sous-directeur de l'aménagement durable / DGALN